

ENTRE NOUS

Avez-vous pensé à mettre à jour votre attestation d'assurance habitation ? Tous les ans, vous devez renouveler votre contrat d'assurance habitation auprès de votre assureur et **nous envoyer une attestation**. Si ce n'est pas le cas, Erilia souscrit une assurance pour compte à votre place mais **ATTENTION**: cette dernière ne couvre ni vos biens personnels, ni votre responsabilité civile vie privée. Elle vous sera facturée sur votre loyer.

Retrouvez plus d'infos sur votre espace personnel: erilia.fr/attestation-dassurance-habitation-pourquoi-sassurer

PRÈS DE CHEZ VOUS

Rillieux-la-Pape (69)

Bientôt une troupe de théâtre au Mont-Blanc et Ravel!

Le « Théâtre des Voisins » arrive bientôt au sein des résidences Mont-Blanc et Ravel. À l'occasion des actions de gestion urbaines de proximité financées dans le cadre de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties, Erilia a opté pour une action centrée sur la culture. L'objectif est de créer une troupe de théâtre parmi les habitants du quartier et de leur donner la parole. Animé par l'association « La Compagnie du Théâtre Social » et financé en partie par la Métropole Grand Lyon, le projet est destiné à un public intergénérationnel désireux de partager son quotidien et toutes les questions qui s'y rattachent. Ensemble, ils pourront définir les sujets à aborder, écrire les saynètes et s'entraîner à travers de nombreux ateliers en vue d'un spectacle courant 2025! Cet été, l'association se déplacera pour vous présenter le concept : et si vous deveniez acteur de votre quartier ?

Plus d'infos : **06 27 38 50 81**



À VENDRE

Lancements commerciaux

ANCIEN

Vente HLM : prix maîtrisés, achat sécurisé, PTZ sous conditions.

LES IRIS (LYON 9^e)

Du T1 au T4 avec balcon ou terrasse. Garage possible en sous-sol.

LE CYRANO (LYON 3^e)

Du T1 au T5 avec terrasse, balcon ou loggia et jardinet en rdc. Garage possible en sous-sol.

Découvrez nos logements disponibles sur erilia.fr ou contactez-nous pour plus d'informations sur service.ventes@erilia.fr

RILLIEUX-LA-PAPE (69)

NEUF

Résidence Vert Domaine

Devenez propriétaire dans le neuf avec Erilia Accession à deux pas du parc de Sermenaz. Des logements T2 au T4 avec grandes terrasses, parking et cave sont disponibles (T3 à partir de 185 000 €). Prix encadrés, optimisation de votre financement grâce au PTZ... Contactez-nous pour établir une simulation :

erilia.accession@erilia.fr

Région Lyonnaise

Un gestionnaire d'immeubles dans votre agence!



Désormais, tous les matins entre 9h et 12h, à l'agence de Lyon et aux antennes Rillieux-la-Pape et Pays des Savoie et de Gex, un gestionnaire d'immeubles se tient disponible à l'accueil. Sans prise de rendez-vous, il répond à toutes vos questions : suivi de demandes de travaux, accompagnement pour formuler une demande de travaux, résolution d'une réclamation... L'objectif de ce dispositif est d'être au plus près de vos besoins, pour vous apporter des réponses rapides et concrètes ainsi qu'une amélioration de votre confort au quotidien. À noter : afin de faciliter la prise en charge de votre demande, merci de bien préciser le numéro de votre demande si vous l'avez déjà formulée sur votre espace locataire, votre identifiant client et toutes informations susceptibles d'être utiles à votre demande (photos etc.).

VOTRE SÉCURITÉ

Contactez les forces de l'ordre avec simplicité!

Le ministère de l'Intérieur lance l'application « Ma sécurité » afin de faciliter la mise en relation des particuliers avec les forces de l'ordre. Un tchat disponible 24h/24 et 7j/7 permet de signaler rapidement et de façon anonyme des comportements suspects, des infractions, des violences

conjugales ou d'échanger avec un policier ou un gendarme sur des questions de sécurité. Vous aurez également accès à des ressources comme des fiches conseil (cybersécurité, sécurité routière...), une liste des numéros d'urgence ou encore des actualités locales selon votre position géographique.

Cette application gratuite est un outil essentiel pour assurer votre confort et votre tranquillité. Nous vous invitons à l'installer sur vos smartphones pour participer, en cas de besoin, au maintien de la sécurité au sein de votre résidence.

ERILIA À VOTRE SERVICE

Un espace client en ligne pour gérer votre contrat Erilia!



Pas encore inscrit(e) ? Créez votre compte en moins de 3 minutes pour accéder à votre espace client en ligne.

Téléchargez vos quittances de loyer, formulez vos demandes de travaux, partagez votre attestation d'assurance, signalez un problème... Vous pouvez tout gérer sans sortir de chez vous!

Pour cela rien de plus simple, rendez-vous sur votre espace client <https://www.erilia.fr/espace-locataire/se-connecter>, cliquez sur « Je crée mon compte » et suivez les instructions!

BON À SAVOIR

Installations sur votre balcon : gare aux risques!



Avec l'arrivée des beaux jours, vous pouvez être tenté(e) d'installer sur votre terrasse ou balcon, divers équipements comme des piscines et des spas gonflables pour vous rafraîchir ou des récupérateurs d'eau pour arroser vos végétaux.

Cependant, ce type d'installation est interdit pour des raisons de sécurité. En effet, le poids de ces équipements risque de fragiliser votre balcon ou terrasse. Par ailleurs, en cas de problème, vous pouvez être inondé(e) ou inonder vos voisins du dessous. **Votre responsabilité sera engagée et votre assurance ne vous couvrira pas en cas d'accident.**

CLAIR ET NET Quelles démarches en cas de dégâts des eaux?

Vous subissez un dégât des eaux ? Vous devez déclarer un sinistre dégât des eaux auprès d'Erilia et de votre assureur. Découvrez comment faire !

1. Contactez votre gestionnaire d'immeubles, il réalisera dans votre logement un diagnostic pour déterminer l'origine du sinistre.

2. Prévenez votre assureur dans les 5 jours qui suivent la découverte du dégât des eaux et demandez-lui un constat.

3. Complétez le « constat amiable dégât des eaux » transmis par votre assureur. En cas de difficultés pour le remplir, rapprochez-vous de votre gestionnaire d'immeubles Erilia.



3 possibilités en fonction de la situation :

- **Cas 1 : Erilia est responsable du sinistre.** Complétez le formulaire avec votre gestionnaire d'immeubles qui le transmettra à votre agence Erilia pour signature. Dès le retour du constat signé par l'agence, transmettez-le à votre assureur.
- **Cas 2 : Votre voisin est responsable du sinistre.** Complétez vos parties respectives et signez chacun le document. C'est à vous d'envoyer le constat à votre assureur. Si votre voisin refuse de remplir le constat, renseignez les informations vous concernant et transmettez le constat à votre assureur.
- **Cas 3 : Vous êtes responsable.** Complétez le constat et envoyez-le à votre assureur.



Conservez bien les objets endommagés durant toute l'instruction de votre dossier et regroupez les éventuelles factures afin d'établir le montant des pertes matérielles.



Depuis le 1^{er} juillet 2018, si le sinistre survient dans votre logement, votre assureur est le gestionnaire du dossier. Il estime les dommages causés par le dégât des eaux, mandate un expert si nécessaire et procède au règlement de vos dommages.

3 ASTUCES POUR... ...ne pas boucher vos canalisations



1 Installez une poubelle dans vos toilettes et jetez-y vos lingettes et protections hygiéniques.



2 Nettoyez régulièrement l'évacuation de votre baignoire ou douche (cheveux, poils).



3 Enlevez les résidus alimentaires de vos plats et assiettes avant de faire la vaisselle.



Si la canalisation de votre logement doit être débouchée, vous devrez payer les frais d'intervention.